



Licenciement pour maladie professionnelle & création d'entreprise

Par paky94

Bonjour,

Je me permets de poser cette question sur le forum afin d'obtenir réponse à quelques interrogations concernant la situation suivante :

Mon père travaillait dans une entreprise de bâtiment spécialisée dans le ravalement de façade de 2006 à 2020.

Il a été licencié de cette dernière pour inaptitude d'origine professionnelle et impossibilité de reclassement suite à l'avis du médecin de travail (maladie professionnelle). La maladie a été reconnue d'abord au niveau de son épaule droite puis quelques temps après à l'épaule gauche. La première maladie a été reconnue en 2018. De 2018 à 2020 (date de licenciement), mon père était en arrêt maladie professionnelle. Le licenciement s'est bien passé, il a reçu son indemnité etc. Il est aujourd'hui au chômage.

La reconnaissance de cette maladie professionnelle ouvre aussi les droits à une rente de la part de la sécurité sociale.

Aujourd'hui, mon père va un peu mieux et voudrait ouvrir une entreprise de ravalement.

Plusieurs questions se posent alors :

A-t-il le droit d'ouvrir cette entreprise et être le gérant ?

Peut-il travailler sur un chantier ? Sachant que la maladie reconnue trouverait son origine dans cette même activité,

Son ancienne entreprise peut-elle se retourner contre lui si jamais elle le voit ou apprend qu'il travaille sur un chantier ?

Quid de la rente ?

Je vous remercie par avance.